

Bibliothèque  
des  
HISTOIRES

# Les Soviets en Russie

1905-1921

par

**OSKAR ANWEILER**

*Traduit de l'allemand  
par Serge Brétaner  
Préface de Pierre Broué*

**nrf**  
Éditions Gallimard

BIBLIOTHÈQUE DES HISTOIRES

Nous vivons l'éclatement de l'Histoire. Des interrogations nouvelles, fécondées par les sciences voisines, l'élargissement au monde entier d'une conscience historique longtemps demeurée le privilège de l'Europe ont prodigieusement enrichi le questionnaire qu'adressent au passé les historiens. Hier encore consacrée au récit des événements qui frappèrent les contemporains, à la mémoire des grands hommes et aux destins politiques des nations, l'histoire a changé ses méthodes, ses découpages et ses objets.

C'est pourquoi s'est fait sentir le besoin, à côté de la *Bibliothèque des Sciences humaines* et dans le même esprit, de créer à l'histoire une place conforme à ses multiples dimensions.

L'analyse des économies et des sociétés se prolonge aujourd'hui dans l'étude des cultures matérielles, des civilisations et des mentalités. La vie politique a élargi son horizon aux mécanismes du pouvoir. Les méthodes quantitatives offrent des bases plus sûres au développement des perspectives démographiques, économiques, culturelles. Le texte n'est plus le document roi ; le non-écrit, — vestiges archéologiques, images, traditions orales, — dilate le domaine de l'histoire. L'homme tout entier, avec son corps, son alimentation, ses langages, ses représentations, ses instruments techniques et mentaux qui changent plus ou moins vite, tout ce matériel autrefois négligé, est devenu le pain des historiens. Tandis que l'accélération de l'histoire entraîne en contrepartie une exploration plus attentive des permanences, des inerties de l'histoire collective.

C'est à épouser ces mouvements que voudrait s'employer cette nouvelle collection, volet supplémentaire des "Bibliothèques" Gallimard. Ouvrages classiques et recherches de pointe, monographie ou essai de synthèse, histoire politique, sociale ou idéologique, la *Bibliothèque des Histoires* entend accueillir tous les types d'historiographie aujourd'hui vivants, sans autre souci que de refléter le grand renouvellement des moyens de connaître et des désirs de savoir qui travaillent notre présent.

Pierre NORA

## 2. LE SYSTÈME BOLCHEVISTE DES CONSEILS

*L'extension du système des conseils et la constitution soviétique de 1918.*

La révolution bolchevique d'Octobre 1917 eut pour effet de transformer les conseils à l'origine organes de la lutte révolutionnaire, en détenteurs du nouveau pouvoir d'État. Cette conversion des soviets en organes du pouvoir révolutionnaire était déjà en cours de certains endroits avant la prise du pouvoir par les bolcheviks<sup>57</sup>. Ceux-ci se trouvèrent donc souvent face à des formes achevées qui, une fois la dualité du pouvoir éliminée, purent servir de base au nouvel État. «Il ne nous restait plus qu'à transformer par quelques décrets le pouvoir des soviets, de l'état embryonnaire où il se trouvait, en une forme légalement reconnue et consacrée dans l'État russe, la République soviétique de Russie», déclarait Lénine au début de mars 1918<sup>58</sup>.

Le IIe Congrès panrusse des soviets avait décrété d'une manière tout à fait générale la transmission de l'autorité aux conseils<sup>59</sup>. Le 18 novembre, Lénine appela les travailleurs «à prendre en main propre toutes les affaires publiques: vos soviets sont à partir de maintenant des organes de gouvernement tout-puissants, qui décident de tout»<sup>60</sup>. Au cours des semaines suivantes fut publié un train de décrets du Conseil des commissaires du peuple et d'instructions du Commissaire du peuple à l'Intérieur, tous relatifs au type de représentation, à la structure interne et aux compétences des divers conseils (division en sections de ouvriers, soldats et paysans, élections d'un Présidium et d'un Exécutif, etc.) de même qu'à la mise en place de services soviétiques spécialisés<sup>61</sup>. Une circulaire du Commissariat à l'Intérieur, visant l'organisation de l'auto-administration locale, en date du 5 janvier 1918, précisait ainsi: «Les soviets constituent en tous lieux les organes locaux de pouvoir et de gestion auxquels toutes les autorités remplissant des fonctions administratives, économiques et culturelles sont tenus de se soumettre (...) Tous les anciens organes de gestion locale, tels que les commissariats de région, de gouvernement et de cercle, les comités des institutions sociales, les administrations de districts, etc., devront être remplacés par les Conseils des députés ouvriers, soldats, paysans et salariés agricoles correspondants. Il faut que le pays entier soit recouvert d'un réseau de soviets, lesquels doivent se tenir en rapports étroits les uns avec les autres. Chacune de ces institutions jouit d'une autonomie totale dans les questions d'ordre local, tout en mettant ses activités en accord avec les décrets et ordonnances généraux du pouvoir central et des organisations soviétiques du plus haute échelon. Ainsi naîtra un organisme parfaitement articulé, homogène en toutes ses parties, la République des soviets»<sup>62</sup>. Ces dispositions, déjà édictées par le gouvernement central avant la réunion de l'Assemblée constituante, jetèrent les bases de la réglementation du pouvoir des soviets, telle qu'elle fut consacrée finalement par la constitution de juillet 1918. Pendant les premiers mois de 1918, le cadre organisationnel se trouva ainsi codifié au niveau du gouvernement, du cercle et du district, surtout dans les cas où les nouveaux organes ne se mettaient que progressivement en place<sup>63</sup>.

57. Voir *ante*, p. 169.

58. Lénine, *Ceuvres*, t. 27, p. 86.

59. Voir *ante*, p. 245.

60. Bunyan et Fisher, p. 278.

61. Cf. J. Meisel et E. J. Kozera, *Materials for the Study of the Soviet System*, Ann Arbor, 1950, p. 49 sqq.; Freytagh-Loringhoven, p. 142 sq.; *Sovety v oktjabre*, pp. 297-300.

62. *Khronika sobytij*, VI, pp. 448-450 ; *Sovety v oktjabre*, p. 297 sqq.

63. Pour les divers schémas d'organisation des soviets de cercle et de gouvernement, cf. *Sovety v oktjabre*, p. 297 sqq.

Dans le gouvernement de Perm, par exemple, on vit s'instituer au cours des trois premiers mois de 1918 environ 500 soviets de district ; dans le gouvernement de Voronège, divisé en 8 cercles comptant 84 districts, il s'en fonda 16 en janvier, 46 en février et 16 en mars <sup>64</sup>. Les conseils des députés paysans et leurs comités exécutifs au niveau du gouvernement et du cercle fusionnèrent avec les conseils ouvriers et soldats correspondants <sup>65</sup>.

Pendant les mois qui suivirent immédiatement la révolution bolchevique d'Octobre, les divers organes de gestion locale coexistèrent pêle-mêle, jusqu'au jour où les institutions anciennes se trouvèrent éliminées et remplacées par les soviets, devenus seules autorités étatiques. Ce furent plus particulièrement les zemstvos ruraux, lesquels conservaient les pouvoirs étendus d'auto-administration locale que le Gouvernement provisoire leur avait octroyés, et les doumas de ville qui subsistèrent des mois aux côtés des soviets. L'orientation politique, tel était le seul critère que les bolcheviks renaient pour décider du sort qu'ils réservaient à ces institutions. Là où ces dernières prenaient activement parti contra eux, ils ne tardaient pas soit à les dissoudre purement et simplement, soit à prescrire des réélections qui donnaient en général une majorité probolcheviste. A Petrograd, la douma de ville qui avait servi de centre à l'opposition pendant les Journées d'octobre, puis avait continué de gérer le ravitaillement de la capitale au cours des semaines suivantes, fut dissoute le 30 novembre. Les réélections, dont les partis bourgeois se virent exclus, apportèrent 188 sièges aux bolcheviks, 10 aux S. R. de gauche et 2 à des groupements de deuxième ordre. En février 1918, la douma de Petrograd fut mise définitivement hors circuit <sup>66</sup>. Quant aux doumas et aux zemstvos à majorité prosoviétiste, ils collaboraient avec les conseils locaux et fusionnaient volontiers avec eux. Le sort des organes locaux d'auto-administration fut tranché fondamentalement par une instruction du 9 janvier 1918 ordonnant le transfert aux soviets de leurs biens meubles et immeubles <sup>67</sup>. Durant les semaines et les mois qui suivirent, les conseils locaux prirent en main la succession de ces organes ; en décembre 1917, les services des zemstvos furent dissous dans 8,1% de tous les districts du pays ; en janvier, dans 45,2% ; en février, dans 32,2% ; de mars à mai, ils le furent dans tous les districts restants <sup>68</sup>. Le personnel des zemstvos fut en partie réembauché par les nouveaux services des soviets ; de même, dans les villes, une foule de petits fonctionnaires communaux passèrent dans l'appareil soviétique. Dans un sens, les conseils n'auraient guère pu faire face, du jour au lendemain, à des tâches écrasantes, sans le concours de ces administrateurs et techniciens ; mais, dans un autre, cela eut pour effet d'accélérer considérablement la bureaucratization des conseils, les coupant ainsi toujours davantage des masses.

La dévolution aux conseils locaux des prérogatives de la puissance publique ne constituait qu'un aspect de la politique de «démolition» de l'ancien ordre établi suivie par les bolcheviks immédiatement après la révolution d'Octobre. Dans l'armée comme dans la marine, le principe soviétique fut également appliqué dans toute sa rigueur.

64. E. N. Gorodeckij, «Bor'ba narodnikh mass za sozdanie sovetskikh gosudarstvennykh organov (1917-1918)», *Voprosy Istorii*, 1955, 8, pp. 26-39.

65. Cf. le rapport concernant la région de Moscou in *Izvestija Moskovskogo soveta*, 3 (251), 5 (18) janvier 1918.

66. Cf. Freytagh-Loringhoven, p. 152 sqq. ; Tyrkova-Williams, pp. 328-331; *Khronika sobytij*, VI, pp. 154 sq. et 242.

67. *Sovety v oktjabre*, p. 300 sq.

68. Gorodeckij, p. 31.

En vertu des décrets du 21 et du 29 décembre 1917, l'intégralité du pouvoir fut remise dans chaque corps de troupe aux comités de soldats, habilités notamment à désigner les sous-officiers et officiers jusqu'au grade de chef de régiment inclus. En ce qui concerne la flotte, l'administration dans son ensemble, et même la direction des opérations navales, revint aux comités centraux de flotte, les services de l'Amirauté se voyant tout bonnement liquidés<sup>69</sup>. Bien plus qu'elles ne relevaient d'une mise en application délibérée des principes de la démocratie soviétique, exposés par Lénine dans *L'État et la Révolution*, ces mesures sanctionnaient surtout le gigantesque processus de décomposition affectant les armées russes. Soldats et matelots trouvaient intolérable l'autorité sous toutes ses formes, depuis que les mots d'ordre bolchevistes étaient venus attiser encore la haine qu'ils vouaient aux officiers et que la révolution d'Octobre avait proclamé la souveraineté des masses. Incapable de faire face à une démobilisation qui se faisait sur place, sans s'occuper du reste, les conseils de soldats n'arrivaient au mieux qu'à la rendre moins chaotique çà et là<sup>70</sup>.

La prise de possession des usines par les ouvriers procédait d'un mouvement tout aussi élémentaire. Dans le droit-fil de la propagande que les bolcheviks avaient menée en ce sens avait de s'emparer du pouvoir, et du décret du 27 novembre instituant un contrôle ouvrier sur la direction des entreprises, les comités de fabrique se chargeaient très fréquemment de gérer eux-mêmes les usines. Le décret précité faisant de ses comités des instances de contrôle subordonnés aux soviets généraux, de simples organes de ces soviets<sup>71</sup>. Mais ces dispositions étaient loin d'être respectées; ce qui régnait en fait était l'anarchie au niveau de la production ou, dans une autre optique, «une dictature réelle des travailleurs»<sup>72</sup>. Les comités de fabrique qui, longtemps avant la révolution d'Octobre, formaient déjà autant le bastion du bolchevisme<sup>73</sup>, revendiquaient le droit de décider à eux seules de toutes les questions relatives à la gestion des usines, et se souciaient bien peu des besoins de l'économie globale. Quelques semaines après Octobre, certains conseils centraux des comités de fabrique, tels qu'il en existait dans beaucoup de villes, se consultèrent dans le dessein avoué de s'organiser de manière indépendante à l'échelon national, ce qui aurait en comme effet d'instaurer leur dictature économique. Ainsi, du fait que les formules de Lénine sur la souveraineté des soviets étaient prises au pied de la lettre, les bolcheviks voyaient pour la première fois la démocratie radicale menacée, au niveau de l'entreprise, d'un danger qu'ils avaient eux-mêmes créé. L'économie globale risquant par là de trouver fragmentée en une foule d'unités manufacturières parfaitement autonomes, les bolcheviks firent appel aux syndicats, dans lesquels ils étaient maintenant majoritaires, et qui, par ailleurs, se posaient en rivaux des comités de fabrique. Ne se bornant pas à empêcher la tenue d'un congrès panrusse des comités de fabrique, les syndicats réussirent à se les annexer et à en faire leur organe au plus bas échelon<sup>74</sup>. La période de souveraineté directe des comités de fabrique prit donc fin au bout de quelques mois; au lieu de quoi, ce fut le problème nouveau des rapports entre les syndicats et le pouvoir d'État qui, au cours des années suivantes, mit les dirigeants bolcheviks face à des difficultés non moindres<sup>75</sup>.

69. Cf. Freytagh-Loringhoven, p. 189 sqq.; Dybenko, p. 133 sq.; Bunyan et Fisher, p. 298 sqq.

70. Sur la situation au sein de l'armée russe, à cette époque, cf. H. Bermann, J. Smilga et L. Trotzki, *Die russische sozialistische Rote Armee*, Zurich, 1920.

71. Cf. Freytagh-Loringhoven, p. 227 sqq.; Bunyan et Fisher, p. 308 sqq.

72. W. Koch, *Die bolschewistischen Gewerkschaften*, p. 152.

73. Voir *ante*, p. 156.

74. Cf. Deutscher, *Soviet Trade Union*, p. 17 sq.; Losowski, *Die Gewerkschaften in Sowjetrußland*, p. 51 sq.

75. Voir *infra*, p. 310.

L'ordonnance sur le contrôle ouvrier des chemins de fer, édicté le 23 janvier 1918 <sup>76</sup>, fut peut-être l'expression la plus achevée de la tendance à la souveraineté directe des masses inhérente au principe soviétique, en même temps qu'elle constitua «la mesure la plus manifestement anarcho-syndicaliste ayant jamais figuré dans la législation soviétique» <sup>77</sup>. Ne chargeait-elle pas de conseils de députés cheminots, coiffés chacun d'un comité exécutif, de gérer les lignes ferroviaires et d'élire tant les organes territoriaux de l'échelon immédiatement supérieur qu'un soviet panrusse des cheminots? Les bolcheviks prirent cette mesure avant tout pour faire contrepoids au Vižkel (Comité exécutif du syndicat des travailleurs du Rail), toujours dominé par les S. R., et qui, après avoir opté pour la neutralité, s'était ensuite prononcé en faveur de l'Assemblée constituante. Trois mois plus tarde, l'état de chaos dans lequel se trouvait le système des transports, et que la rivalité entre ces nouveaux organes et le Vižkel n'avait fait qu'aggraver, obligea Lénine à rétablir, dans les chemins de fer, la direction et la responsabilité personnelles ainsi qu'à cantonner les conseils de cheminots dans des fonctions purement consultatives <sup>78</sup>.

Pendant les premiers mois qui suivirent la révolution d'Octobre, le principe des conseils fut mis à exécution dans d'autres domaines encore. Ainsi le décret du 14 décembre 1917, concernant la direction de l'économie globale, institua un Soviet suprême de l'économie, chargé de coordonner et d'unifier les activités des conseils locaux; plus tard, des soviets de l'économie furent également institués au niveau régional <sup>79</sup>. En décembre 1917 et en février 1918, d'autres décrets abolirent les anciens tribunaux, remplacés par des tribunaux populaires dont les membres devaient à l'origine être issus d'élections générales, mais qui furent par la suite nommés par les conseils locaux <sup>80</sup>. On se trouvait ainsi devant un système hautement articulé, dont l'axe était représenté par les soviets politiques d'ouvriers, soldats et paysans, auxquels venaient s'agréger les divers conseils économiques et militaires. Leurs compétences n'étaient en aucune façon clairement délimitées les unes par rapport aux autres; liquider l'ancien ordre social et politique tout en jetant, à tâtons encore, les bases d'un ordre nouveau, qualifié de «socialiste» par les bolcheviks, telle était leur mission. Quoi qu'il en fût, les premiers mois de pouvoir des soviets aboutirent non à résorber, mais, au contraire, à exacerber le chaos économique engendré par la guerre et la révolution, autant qu'à faire voler en éclats toute espèce d'ordre stable.

La révolution qui affaiblissait le pouvoir central conférant du même coup aux soviets une très large marge d'indépendance et de souveraineté politique. Et les bolcheviks, avec leur mot d'ordre «Tout le pouvoir aux conseils!», avaient sans le vouloir, poussé dans ce sens. En remettant intégralement le pouvoir aux soviets, les décrets gouvernementaux renforçaient encore les prérogatives des conseils locaux.

76. Bunyan et Fisher, p. 653 sq.; sur l'ensemble du problème, cf. E. H. Carr, *The Bolshevik Revolution, 1917-1923*, II, Londres, 1952, p. 394-397. [Nous citerons le premier volume de cet ouvrage d'après la traduction d'A. Broué: *La Révolution bolchevique (1917-1923) La Formation de l'U.R.S.S.*, Paris, 1963. N. d. T.]

77. Carr, *The Bolshevik Revolution*, II, p. 396.

78. Bunyan et Fisher, p. 655 sq.

79. Cf. *Die Organisation der Volkswirtschaft in Sowjetrußland. Gesetze und Verordnungen*, Berlin, 1919.

80. Cf. Freytagh-Loringhoven, p. 170 sqq.

«Par suite de la réaction contre le vieil ordre bureaucratique, une tendance se fit jour partout, pendant la première période de la révolution d'Octobre, à ne tenir aucun compte du centre soviétique panrusse et à résoudre avec les forces locales toutes les questions soulevées par la révolution, sans aspirer pour autant à se séparer de la Russie des soviets. Ceci conduisit à la formation de républiques à peu près indépendantes, de territoires autonomes, etc. <sup>81.</sup>» Les «républiques soviétiques» en question instituèrent leurs propres conseils des commissaires du peuple et, le plus souvent, ne respectaient guère les décrets de Pétrograd et de Moscou. Le Conseil des commissaires du peuple de Sibérie alla même, après la conclusion du traité de Brest-Litovsk, jusqu'à proclamer qu'il se trouvait toujours en état de guerre avec les Empires centraux <sup>82.</sup> Ainsi la révolution créa en Russie une foule de ces «communes», jouissant d'une autonomie très étendue et de l'égalité des droits entre elles, qui caractérisèrent la première phase de la souveraineté des conseils.

A l'intérieur des soviets, les principaux représentants de la tendance anticentraliste ne furent autres que les S. R., de gauche, soutenus dans une certaine mesure, au sein du Parti bolchevik, par les communistes de gauche <sup>83.</sup> Ils craignaient de voir un pouvoir central fort, à l'autorité irradiant d'en haut mettre en danger l'existence des «États de type commune» édifiés par en bas, et l'indépendance des soviets locaux. «Les conseils locaux détiennent l'intégralité du pouvoir d'État ; ils sont habilités à trancher toutes les questions, sauf celles qu'ils ont de leur plein gré abandonnées à la compétence exclusive du pouvoir central», lit-on dans un projet de constitution élaboré par les S. R., de gauche <sup>84.</sup> En vertu de quoi il revenait aux divers conseils de résoudre eux-mêmes, en toute liberté, les questions de modalité électorales, normes de représentation, structure interne, etc. <sup>85.</sup> Les socialistes-révolutionnaires maximalistes qui, dès la première révolution russe, avait mis en avant le mot d'ordre de la commune <sup>86.</sup>, posaient en idéal une «République des travailleurs» (*trudovaja respublika*), «société décentralisée accordant la plus large autonomie aux territoires et aux nationalités» <sup>87.</sup> Pour eux, comme pour les S. R., de gauche, le système politique des conseils ne représentait qu'un stade de transition à la société sans classes et au «dépérissement de l'État», tâche à laquelle --contrairement à Lénine-- ils entendaient passer tout de suite. Il fallait donc, à cette fin, implanter aux côtés des conseils d'ouvriers, soldats et paysans, et pour les absorber progressivement, une «Fédération de soviets économiques», dont les cellules les plus petites se trouveraient au niveau de la fabrique et du village. Le S. R. de gauche Reiser, qui pendant quelque temps fut Commissaire du peuple à la Justice, soumit au printemps de 1918, à la commission chargée d'élaborer la constitution soviétique, un projet prévoyant d'instituer, au lieu et place d'une organisation à base territoriale, une «Fédération des travailleurs» unissant les «communes travailleuses de Russie» <sup>88.</sup>

81. *Soviety v épokhu voennogo kommunizma*, I, Moscou, 1928, p. 95.

82. A. Vyshinsky, *The Law of the Soviet State*, New York, 1948, p. 439.

83. Cf. Shapiro, pp. 119-131; on trouvera le programme des communistes de gauche chez Bunyan et Fisher, p. 562.

84. A. Šrejder, «Federativnaja Sovetskaja Republika» in *Republika sovetov (Teorija i praktika sovetского stroja. Vypusk I-yj)*, Berlin-Milan, s. d. (1920), p. 53.

85. *Ibid.*, p. 115 sq.

86. Voir *ante*, p. 115.

87. *Maksimalist*, 4, 7, octobre 1918.

88. Cf. G. Gurvič, *Istorija sovetской konstitucii*, Moscou, 1923, pp. 102-107 ; Carr, *La Révolution bolchevique*, pp. 128-132.

Ainsi serait créée une forme de socialisme, combinant les idées du syndicalisme révolutionnaire européen et le modèle du mir rural, dans lequel les S. R. de gauche voyaient un premier degré du système soviétique <sup>89</sup>, une forme spécifiquement russe sans doute, mais que prétendait néanmoins posséder une validité universelle <sup>90</sup>.

On ne saurait dire que les conceptions anticentralistes et syndicalistes révolutionnaires des S. R. de gauche aient beaucoup marqué la rédaction définitive de la constitution de la République fédérale socialiste soviétique de Russie, promulguée le 10 juillet 1918. Loin de là --et malgré des concessions de pure forme à l'autonomie des soviets locaux--, elle était imbue du centralisme étatique, professé par les bolcheviks, et du principe territorial. Dans la mesure où elle inscrivait dans des règles de droit le principe des conseils, issu de la révolution, la constitution soviétique de 1918 avait pour effet d'institutionnaliser les soviets. Elle consacrait la transformation de ces organismes, purement révolutionnaires à l'origine, en détenteurs du pouvoir d'État, promis à influencer d'une manière déterminante sur l'avenir du pays. Mais la constitution de 1918 n'en dissimulait pas moins déjà les réalités propres à l'État soviétique, lesquelles ne peuvent «être saisies que dans la polarité dialectique de la constitution juridique formelle et de la constitution politique globale, que dans la polarité dialectique des Soviets, en tant qu'appareils de transmission et que leviers fondamentaux, et du Parti, en tant que force directrice du système de la dictature du prolétariat» <sup>91</sup>. Mais la constitution ne soufflait mot cependant du rôle du Parti communiste lequel monopolisait déjà la représentation politique à l'époque où elle fut mise en vigueur. Très surfaites pendant quelque temps, les particularités du système russe des conseils en matière de droit public n'eurent qu'une portée assez faible en pratique; nous ne nous y arrêtons donc que dans la mesure où elles procédaient du mouvement révolutionnaire des conseils propres à la période précédente <sup>92</sup>.

Sur le plan institutionnel, la constitution de 1918 revenait pour l'essentiel à une mise en forme juridique des nouvelles structures politiques édifiées à la base à partir de Février et imposées d'en haut après Octobre. Cette structure pyramidale, caractérisée par le stade électoral indirect des conseils, la limitation d'accès aux ouvriers, paysans et soldats, l'unification du législatif et de l'exécutif, s'ensuivait du développement concret de la révolution et ne fut qu'après coup dotée d'une «superstructure» idéologique. Déjà ratifiée par le III<sup>e</sup> Congrès panrusse des soviets, la «Déclaration des droits du peuple travailleur et exploité» figurant en tête de la constitution avait été délibérément conçue pour faire pièce à la «Déclaration des droits de l'homme» de la Révolution française <sup>93</sup>. En effet, au lieu des droits individuels du citoyen, elle proclamait la souveraineté de classe du prolétariat, visant «l'abolition de toute exploitation de l'homme par l'homme» et «l'élimination totale de la division de la société en classes». Quant au caractère transitoire de «la dictature du prolétariat des villes et des campagnes ainsi que de la paysannerie pauvre», il était réaffirmé en termes exprès à l'article 9 de la constitution.

89. Cf. Šrejder, p. 114.

90. Cf. *Znamja. Organ levjkh socialistov-revoljucionerov (internacionalistov)*, I, avril 1920 : «La Fédération coopérative et syndicaliste finira par englober progressivement toute l'humanité».

91. B. Meissner, introduction au chapitre sur la Russie, in *Die Verfassungen der modernen Staaten* (éd. B. Dennewitz), I, Hambourg, 1947, p. 126.

92. Cf. M. Eljaschoff, *Die Grundzüge der Sowjetverfassung*, Heidelberg, 1925 ; J. Neuberger, *Die Verfassung der Russischen Föderativen Sowjetrepublik*, Berlin-Bonn, 1926. Pour le texte de la constitution, cf. Dennewitz, pp. 164-179.

93. Cf. L'allocution prononcée par Sverdlov avant de donner lecture de la Déclaration à la Constituante ; Bunyan et Fisher, p. 372.

Pendant toute la durée de cette dictature, soit pendant la période de «la lutte finale entre le prolétariat et ses exploités», aucune place ne devait être faite «à ces derniers dans les organes gouvernementaux» (art. 7) Par voie de conséquence, l'éligibilité comme le droit de vote étaient réservés «à tous ceux qui tirent leur subsistance d'un travail productif et utile» (art. 64), à l'exclusion des personnes employant des travailleurs salariés ou vivant de revenus non acquis par le travail, commerçants et intellectuels (art, 65)

Des dispositions aussi élastiques pouvaient aisément être étendues à telle catégorie sociale ou fraction de catégorie sociale. Voilà qui devait concerner au premier chef les paysans, dans une mesure plus ou moins grande, en fonction de la ligne tactique adoptée par le pouvoir.

La limitation du droit de vote au prolétariat urbain et rural (y compris les employés) de même qu'à la paysannerie pauvre, découlait on ne peut plus logiquement de la théorie de la dictature du prolétariat élaborée par Lénine bien avant Octobre. Pourtant Lénine faisait ni du suffrage universel ni du retrait du droit de vote une question de principe. Ne soulignait-il pas, après l'instauration de la dictature soviétique, que la privation du droit de vote «est une question essentiellement russe, et non celle de la dictature du prolétariat en général»<sup>94</sup> ? C'était admettre que, dans d'autres pays, il pourrait y avoir compatibilité entre la dictature du prolétariat et le suffrage universel. Le fait que la constitution soviétique de 1936 ait rétabli ce dernier, comme la situation prévalant dans les États communistes d'Europe orientale, démontre d'ailleurs qu'un régime dictatorial est à même de s'accommoder du suffrage universel, dès lors qu'il dispose de tous les moyens de contrôler l'opinion publique et de peser sur elle.

Toutefois, la limitation du droit de vote ne découlait pas seulement de considérations théoriques ; elle avait aussi des origines politiques. Les soviets des députés ouvriers, soldats et paysans furent d'emblée des institutions de classe, fermées à la bourgeoisie, aux grands propriétaires fonciers et aux intellectuels non-socialistes. Vu ses déficiences en matière d'organisation, le système des conseils n'engloba même jamais qu'une minorité des classes concernées ; ainsi les petites entreprises artisanales ne se voyaient que très insuffisamment représentées au sein des conseils de députés ouvriers, sans parler de la paysannerie qui ne fut dotée qu'après la révolution d'Octobre d'une représentation soviétique vraiment notable. Aussi bien la constitution de 1918 ne changea pas grand-chose à la situation de fait: la participation aux élections soviétiques resta faible pendant des années encore et n'atteignit l'ordre des 99% qu'à l'époque de Staline<sup>95</sup>.

On retrouve dans ces dispositions électorales une autre caractéristique qui, elle aussi, prenait son origine dans la pratique soviétiste de 1917. En vertu de l'article 25 de la constitution, les députés au Congrès panrusse des soviets devaient être choisis à raison d'un par 25.000 électeurs pour les soviets de ville, et d'un par 125.000 habitants pour les congrès soviétiques de gouvernement, auxquels les soviets de cercles ruraux et les soviets de ville envoyaient de leur côté des députés.

94. Lénine. *Œuvres*, t. 28, p. 264.

95. Pour un tableau statistique de la participation aux élections soviétiques à partir de 1922, cf. J. Towster, *Political Power in the U. S. S. R. 1917-1947*, New York, 1948, p. 208, n. 40.



Cette réglementation tirait son origine des modalités des élections tant au I<sup>er</sup> Congrès des soviets ouvriers et soldats de juin 1917, qu'au I<sup>er</sup> Congrès des soviets paysans (soit, en ce dernier cas, un député par 150.000 habitants) Ces normes demeurèrent en vigueur après la fusion des deux institutions soviétiques, en janvier 1918. De même, pour les élections aux congrès de gouvernement, la proportion était d'un député par 2.000 électeurs dans les villes, et d'un par 10.000 habitants dans les campagnes. Privilégiant nettement l'élément prolétarien, ces normes de représentation inégales introduisaient un genre de suffrage censitaire dans la «démocratie soviétique». Ainsi la prépondérance écrasante de l'élément paysan en Russie se trouvait-elle compensée au moins en partie, tandis que la mission historique du prolétariat dans la construction du socialisme était proclamée à la face du monde.

A l'intérieur de leur domaine propre, les soviets disposaient du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif à tous les degrés. Karl Marx avait célébré, dans le principe de l'unicité du pouvoir, un trait distinctif de la Commune de Paris <sup>96</sup>. Ce principe, Lénine, l'ayant repris à son compte en même temps que l'idée de l'État-Commune, le disait réalisé dans les soviets <sup>97</sup>. De fait, les conseils de 1917 agissaient tout à la fois en organes législatifs (par le biais des décisions de l'assemblée ou du comité exécutif) et en organes exécutifs (les députés au soviet prenant en main ou surveillant personnellement l'exécution de ces décisions) A son tour, la constitution venait jeter les fondements juridiques de cette concentration de pouvoirs. C'est donc visiblement à tort qu'on a comparé, à maintes et maintes reprises, le Congrès panrusse des soviets ou le Comité exécutif central (C. E. C.) à un Parlement (en tant que pouvoir législatif) et le Conseil des commissaires du peuple à un conseil des ministres (en tant que pouvoir exécutif) <sup>98</sup>. Bien que la constitution fit de ce dernier un organisme chargé uniquement d'expédier les affaires courantes, de concert avec le C. E. C., elle comportait néanmoins cette clause restrictive, d'une portée considérable: «Les mesures exigeant une exécution immédiate sont prises directement par le Soviet des commissaires de peuple» (art. 41) Celui-ci, dès le premier jour de la souveraineté bolchevique, édicta de sa propre autorité, sans consulter au préalable le C. E. C., des décrets d'une importance fondamentale. Face aux protestations des S. R. de gauche là-contre, la majorité bolcheviste déclara sans ambages: «Le Parlement soviétique [en d'autres termes, le Congrès de soviets] ne saurait refuser au Conseil des commissaires du peuple le droit de publier des décrets d'une nécessité urgente, dans l'esprit du programme du Congrès panrusse des soviets, et cela sans les soumettre en premier lieu au Comité exécutif central <sup>99</sup>» Moyennant quoi, l'«instance constitutionnelle suprême», le Congrès des soviets, cessa de jouer un rôle politique autonome à partir de sa troisième session de janvier 1918 et se vit transformé toujours davantage en un simple ornement du pouvoir bolchevik. Cette évolution se trouva indiscutablement favorisée par le fait que le Congrès des soviets, dès sa première session de juin 1917, n'avait pas été autre chose qu'une assemblée de députés élus en dehors de règles précises et pour un court laps de temps, non une institution durable, dotée de commissions propres, d'un mode de procédure fixe, etc.

96. Voir *ante*, p. 17.

97. Lénine, *Ceuvres*, t. 26, p. 99.

98. Cf. Freytagh-Loringhoven, p. 145 sq.

99. Bunyan et Fisher, p. 189.

Contrairement aux vœux des membres S. R. de gauche de la commission chargée de l'élaborer, la constitution assignait aux soviets locaux des compétences bien plus limitées que celles qu'ils exerçaient en pratique pendant leurs premiers mois de souveraineté. En premier lieu, il était fait obligation aux «organes locaux de pouvoir des soviets» d'appliquer «toutes les ordonnances des organes suprêmes du pouvoir des soviets» (art. 61) Sans doute les conseils disposaient-ils d'un pouvoir de décision dans les affaires d'ordre strictement local, mais subordonné au contrôle des organes immédiatement supérieurs lesquels étaient habilités à casser leurs décisions. En matière financière, c'était le C. E. C. qui allouait des fonds aux conseils locaux, dont les services spécialisés dépendaient à cet égard de leurs commissariats de tutelle. Les soviets se virent ainsi réduits de plus en plus à l'état d'organes locaux de pouvoir central et dépouillés des fonctions d'auto-administration qui avait été les leurs durant l'année 1917<sup>100</sup>.

*Les soviets pendant la guerre civile, et la marche à l'État de parti unique.*

Peu de mois après son entrée en vigueur, vers le milieu de l'année 1918, la constitution de la République soviétique de Russie ne correspondait plus que partiellement aux réalités politiques. Alors que les soviets se trouvaient érigés par elle en bases formelles du nouvel État, leur importance allait s'amenuisant constamment. L'instauration de la dictature bolchevique, la guerre civile et le chaos économique ruinaient les prémisses d'une authentique démocratie soviétique que la révolution de 1917 avait fait apparaître et qui auraient pu vraisemblablement s'épanouir par la suite. Plus le temps passait, plus le gouffre séparant l'idéologie officielle des conseils --telle que les bolcheviks la propageaient-- et la réalité s'approfondissait. A la fin de cette période, elle était consommée la rupture d l'idée vivante, l'idée révolutionnaire des conseils d'avec le «pouvoir des soviets», lequel recouvrait en fait ni plus ni moins qu'une dictature de parti.

Après s'être emparés du pouvoir en octobre 1917 au nom des conseils, les bolcheviks se virent au bout de quelques mois déjà plongés dans une situation qui les forçait à dévier du principe de la souveraineté des conseils dont ils s'étaient jusqu'alors institués les hérauts. Il y eut d'emblée contradiction entre leur principe centraliste et la décomposition en une foule de petites, voire de minuscules, «communes» indépendantes de la partie de l'ex-Empire tsariste tombée sous leur coupe. Ce fut pour des raisons de tactique que Lénine opta, pendant l'année 1917, pour l'«auto-administration révolutionnaire» et une décentralisation très étendue du pouvoir d'État ; mais, ce faisant, il ne renonçait en rien à son idée de base selon laquelle seul le «centralisme prolétarien» permettrait d'édifier une société socialiste<sup>101</sup>. A ses considérations théoriques vinrent s'ajouter des contraintes pratiques, nées d'une situation désastreuse tant sur le plan militaire que sur le plan économique, qui entraînèrent à partir du printemps de 1918 un retour au centralisme.

100. Cf. M. Vladimirkij, *Organizacija sovetskoj vlasti na mestakh*, Moscou, 1919.

101. Voir *ante*, p. 204.

Le discours que Trotski prononça le 18 mars 1918 --et auquel il donna ce titre éloquent : «Le Travail, la discipline et l'ordre sauveront la République socialiste soviétique»<sup>102</sup> -- donna le signal de la fin de la souveraineté directe des conseils, destinée à s'effacer devant l'autorité coercitive du pouvoir central et la dictature du Parti bolchevik<sup>103</sup>. Le mois suivant, Lénine traça dans *Les Tâches immédiates du pouvoir des soviets* le programme à appliquer durant la prochaine étape de la révolution. Au lieu de s'employer à détruire l'ordre ancien, de procéder à «l'expropriation immédiate des expropriateurs», objectif jusqu'alors prioritaire, il s'agissait maintenant d'organiser «le recensement et le contrôle populaires». Or voilà qui serait irréalisable à défaut du concours des «spécialistes» bourgeois, techniciens et administrateurs de carrière. Élever la productivité, rivaliser d'efforts entre eux et se conformer à la discipline la plus stricte, tel était le devoir des ouvriers. Tout cela exigeait impérieusement une direction unique. Et Lénine, avec la plus grande netteté, de poser la question : «La nomination de telles ou telles personnes investies de pouvoir dictatoriaux illimités est-elle compatible avec les principes fondamentaux du pouvoir des soviets ?» Et de répondre en termes tout aussi nets : «Si nous ne sommes pas des anarchistes, nous devons accepter la nécessité de l'État, c'est-à-dire de la contrainte, pour passer du capitalisme au socialisme (...) Aussi n'existe-t-il absolument aucune contradiction de principe entre la démocratie soviétique (c'est-à-dire socialiste) et le recours au pouvoir dictatorial d'une seule personne»<sup>104</sup>. La situation imposait, «justement dans l'intérêt du socialisme, que les masses obéissent sans réserve à la volonté unique des dirigeants du travail»<sup>105</sup>. Il revenait au Parti de faire comprendre la nécessité de cette réadaptation aux masses laborieuses toujours animées de «l'esprit démocratique, tel qu'il se manifeste dans les meetings, impétueux, débordant»<sup>106</sup>. Ce à quoi Lénine accolait ainsi le terme de «démocratisme d'assemblée» n'était au fond rien d'autre que l'être même des soviets, tel qu'il avait défini en 1917 : «organisation d'en bas, par les masses elles-mêmes, de toute l'administration de l'État, leur participation effective à chaque pas en avant que fait la vie»<sup>107</sup>. Plus les bolcheviks parvenaient à discipliner la souveraineté spontanée des conseils, plus ils faisaient disparaître les prémisses de la démocratie soviétique. Il s'agissait pour eux, en effet, non d'homogénéiser des forces divergentes et déviant vers l'anarchie, mais, sur la base de ce pouvoir soviétique centralisé, d'établir l'hégémonie absolue de leur Parti. Ainsi téléguidés, les soviets, institutions représentatives authentiquement démocratiques, se virent transformés en organes subalternes de la dictature bolchevique.

Au cours de la première moitié de 1917, la création de l'Armée rouge vint ouvrir une première brèche dans le système soviétique<sup>108</sup>. On mit fin à l'électivité aux fonctions de commandement, cette marque distinctive d'un principe des conseils mené à ses dernières conséquences; on rognait les droits des comités de soldats et réintégra dans l'armée un nombre toujours plus grand d'officiers tsaristes<sup>109</sup>.

102. L. Trotski, *Arbeit, Disciplin und Ordnung werden die sozialistische Sowjetrepublik retten*, Berlin, 1919.

103. Cf. W. Huhn, «Trotskis Bonapartismus», *Aufklärung*, II, 1952, 2.

104. Lénine, *Œuvres*, t. 27, pp. 277-278.

105. *Ibid.*, p. 279.

106. *Ibid.*, p. 282.

107. *Ibid.*, t. 24, p. 177.

108. Cf. Rosenberg, *Histoire du bolchevisme*, p. 159.

109. Sur la création de l'Armée rouge, cf., outre les auteurs cités dans la note 14 de l'ouvrage susmentionné [édition allemande, Berlin, 1932], Antonow-Owsejenko, *Der Aufbau der Roten Armee in der Revolution*, Hambourg, 1923.

Les bolcheviks justifient ainsi ses mesures : «A l'époque où le pouvoir appartenait aux grands propriétaires fonciers et à la bourgeoisie, l'officier était l'ennemi du soldat. Rien d'étonnant, dès lors, si les soldats ont exigé, tout de suite après la chute du tsarisme, l'introduction d'un principe électif aux armées. Maintenant, c'est différent. Dans un État socialiste, le gouvernement subsiste par la volonté du prolétariat (...) Il va donc de soi que les travailleurs, vu la confiance qu'ils font au gouvernement, lui accordent aussi le droit de nommer des fonctionnaires et autres responsables. Il était tout aussi naturel que le gouvernement nommât également les chefs militaires» <sup>110</sup>. Il suffit de comparer ces propos aux déclarations du Lénine de 1917 sur l'élection des fonctionnaires et des officiers par le peuple autant que sur l'abolition de l'armée et de la police, désormais remplacées par une milice populaire, bref, tout le programme de l'État des conseils, pour mesurer à quel point l'idéologie officielle de la révolution d'Octobre avait cessé, six mois plus tard, de correspondre à un cours des choses qui allait en sens rigoureusement opposé.

De même que l'armée avait été réorganisée sous la direction centralisée du Commissariat du peuple à la Guerre, l'industrie russe le fut dans l'optique de la direction d'en haut, à l'encontre du pouvoir ouvrier exercé à l'usine par les comités de fabrique <sup>111</sup>. La concentration en grand de l'industrie, au moyen de la création de consortiums dans les principales branches de la production, fut favorisée par la réglementation restrictive du contrôle ouvrier et la nomination de nouveaux chefs d'entreprise <sup>112</sup>. A quoi il convient d'ajouter l'introduction du salaire aux pièces, l'obligation d'exécuter des heures supplémentaires et le contrôle strict des mouvements de main-d'œuvre, toutes mesures visant à pallier la réduction catastrophique de l'effectif ouvrier, due au service militaire et à des retours massifs au village <sup>113</sup>. L'apogée de cette politique économique, qui conserva plus tard le nom de «communisme de guerre», fut marqué par le plan de militarisation du travail, conçu par Trotski en 1919-1920, lequel prévoyait la levée de force d'une armée du travail qui pourrait être expédiée là où le besoin s'en faisant sentir <sup>114</sup>.

Au cours des années 1918-1920, l'évolution des conseils d'ouvriers, soldats et paysans s'opéra sur trois axes : la mise hors de circuit progressive des formations non bolchevistes, assortie d'une subordination de fait au Parti bolchevik, et, enfin, la centralisation et la bureaucratisation croissante du pays.

Les partis de l'ex-majorité, Parti menchevik et Parti S. R. de droite, prirent violemment position contre le gouvernement en place à partir du II<sup>e</sup> Congrès des soviets d'octobre 1917, à l'issue duquel ils se trouvèrent définitivement minoritaires. Eux qui avaient persisté jusqu'au dernier moment à tableur sur l'Assemblée constituante, ils se virent privés, après sa dissolution, de toute possibilité de mener une activité publique.

110. Smilga, p. 28.

111. Cf. L. Larin et L. Kritzmann, *Wirtschaftsleben und wirtschaftlicher Aufbau in Sowjetrußland 1917-1920*, Hambourg, 1921 ; S. N. Prokopovitch, *Histoire économique de l'U. R. S. S.* (trad. M. Body), Paris, 1952.

112. En décembre 1920, sur 2.483 entreprises recensées, 2.183 étaient gérées par un directeur et 300 seulement avaient une direction collégiale; Th. Dan, *Der Arbeiter in Sowjetrußland*, Berlin-Stuttgart, 1923, p. 15.

113. Suivant les statistiques officielles de l'année 1921, les entreprises industrielles employaient tout au plus 900.000 ouvriers environ ; cf. Dan, p. 24.

114. Chamberlin, II, p. 291 sq.; Carr, *The Bolshevik Revolution*, II, p. 211-216.

Certes, ni les mencheviks ni les S. R. de droite ne furent alors officiellement exclus des conseils et une poignée de députés les représentaient encore au IV<sup>e</sup> Congrès panrusse des soviets (mars 1918) ; mais leurs journaux étaient supprimés et leurs militants arrêtés et relâchés tour à tour, tandis qu'ils perdaient le droit de faire campagne pour les élections aux soviets. Pendant les premiers mois de 1918, leur situation varia à l'extrême d'un endroit à l'autre : dans bien des cas, ils refusaient d'eux-mêmes de participer à la vie des conseils politiques ; dans d'autres, c'étaient les bolcheviks qui le leur interdisaient. Souvent encore, ils se faisaient élire sous l'étiquette «sans parti»<sup>115</sup>. Dans quelques villes, par exemple, à Tambov et dans le grand centre industriel d'Ijevsk (gouvernement de Viatka), les deux partis conservèrent même la majorité des voix lors des réélections des soviets, en avril et en mai 1918 respectivement<sup>116</sup>.

A mesure que la désillusion entraînée par la persistance d'une effroyable misère et l'indignation contre l'arbitraire bolcheviste montaient, les mencheviks regagnaient à leur cause de nouveaux adhérents ouvriers. A Pétrograd et à Moscou, ils mirent sur pied au printemps de 1918 des «Conférences sans parti» qui élurent des «délégués de fabrique et d'atelier». Comme le Conseil des députés ouvriers et soldats de Pétrograd se trouvait totalement aux mains des bolcheviks, ces assemblées de délégués se voyaient chargées de faire valoir les intérêts véritables du prolétariat. En mai 1918, les mencheviks déclaraient que les soviets incarnaient aux yeux des larges masses une tyrannie intolérable et la répression politique, et qu'il fallait donc les rétablir dans leur rôle premier de représentation ouvrière<sup>117</sup>.

Le 14 juin 1918, le C. E. C., décida d'exclure de son sein ses membres mencheviks et S. R. de droite, et invita les soviets locaux à l'imiter<sup>118</sup>. Pour justifier cette mesure, il alléguait la participation des S. R. de droite à l'équipée de la Légion tchécoslovaque et la fondation, à Samara, d'un «Comité des membres de l'Assemblée constituante»<sup>119</sup>. Au cours des semaines et des mois suivants, les députés des deux partis socialistes se virent expulsés des soviets locaux avec interdiction de se présenter aux réélections. Dans l'intervalle, les rapports entre bolcheviks et S. R. de gauche s'étaient gâtés à leur tour. En guise de protestation contre la signature du traité de Brest-Litovsk, ces derniers avaient en effet démissionné du Conseil des commissaires du peuple, tout en continuant à siéger au C. E. C.<sup>120</sup>. Menant une propagande active dans les rangs de l'armée et de la paysannerie, ils s'efforcèrent de saboter l'exécution des clauses du traité. L'attitude des bolcheviks sur la question agraire et sur la question de la peine de mort eut pour conséquence d'aggraver encore le conflit.

115. Il n'existe guère de données chiffrées relatives à la force numérique des partis d'opposition à l'intérieur des soviets, à partir de 1918. Cependant, les indications indirectes et les déductions permettent souvent, malgré tout, d'en former une idée approximative.

116. Cf. *Sovety v oktjabre*, pp. 357-363; *Sovety v épokhu voennogo kommunizma*, II, pp. 423-425; J. Bunyan, *Civil War and Communism in Russia. April-December 1918*, Baltimore-Oxford, 1936, p. 559.

117. I. Vardin, «Ot melkoburžuaznoj kontr-revoljucii k restavrácii kapitalizma (Partija men'sevikov posle Otjabrja)» in *Za pjat' let, 1917-1922. Sbornik* C. K. R. K. P., Moscou, 1922, pp. 34-58, plus particulièrement p. 38.

118. Bunyan, p. 191.

119. Cf. *Ibid.*, p. 283.

120. Le IV<sup>e</sup> Congrès panrusse des soviets, qui approuva le traité de Brest-Litovsk par 784 voix contre 261, réunit notamment 795 bolcheviks et 284 S. R. de gauche ; cf. Bunyan, pp. 519-534 ; Towster, p. 122, n. 12.

Ce fut le 4 juillet 1918, dans un climat de tension extrême, que s'ouvrit le V<sup>e</sup> Congrès panrusse des soviets ; 470 députés S. R. de gauche, sur un total de 1.425 (dont 868 bolcheviks) y prirent part <sup>121</sup>. Deux jours après, le comte Mirbach, envoyé extraordinaire d'Allemagne à Moscou, fut assassiné par deux S. R. de gauche, en même temps qu'un putsch visant à renverser l'hégémonie bolchevique était promptement réprimé <sup>122</sup>. A la suite de quoi la plupart des congressistes S. R. de gauche furent arrêtés. Ce fut donc un Congrès, où ne siégeait désormais aucun représentant des deux plus grands partis du pays, qui, le 10 juillet, vota la constitution soviétique. Il avait auparavant adopté une résolution déclarant exclu des soviets tout militant S. R. de gauche qui aurait eu partie liée avec l'attentat et le putsch <sup>123</sup>, décision que le C. E. C. ratifia trois jours après <sup>124</sup>. Du même coup le Parti bolchevik devenait le seul parti légal de Russie, si l'on fait abstraction de quelques groupuscules de gauche encore tolérés <sup>125</sup>.

Les tentatives de soulèvement et les attentats que les S. R. de gauche multiplièrent pendant les mois de juillet et d'août, et les contre-mesures bolchevistes, dont la proclamation officielle de la Terreur rouge marqua l'apogée, précipitèrent la fin d'une démocratie soviétique déjà bien malade. En juin et juillet, les S. R. de gauche étaient encore fortement représentés à l'intérieur des soviets locaux et, dans certains districts ruraux, disposaient même parfois d'une majorité écrasante <sup>126</sup>. Après l'élimination de ces derniers, soit à partir de l'automne de 1918, les soviets locaux se trouvèrent placés sous la surveillance rigoureuse des bolcheviks. On vit ainsi le conseil de Viatka décider en septembre, à l'initiative de sa fraction bolchevique, que seuls devaient siéger en son sein les députés du Parti communiste (bolchevik) et du Parti communiste populiste (petit groupe scissionniste qui disparut au bout de quelques mois) : «Tous les autres partis [dont, par conséquent, les formations S. R. de gauche et S. R. maximaliste ainsi que les anarchistes] n'ont pas le droit, en tant que partis contre-révolutionnaires, de présenter de candidats aux élections. Dans les entreprises et les corps de troupes, où existent des cellules du parti, les listes de candidatures seront arrêtées par celles-ci ; là où il n'en existe pas, ces listes devront être soumises à la ratification du comité du Parti. Les organisations du Parti sont habilitées à envoyer leurs représentants officiels siéger au soviet, avec voix délibérative, dans la proportion d'un pour dix députés <sup>127</sup>.» Et ces dernières étaient invitées à rappeler constamment le soviet à son devoir : empêcher que, «sous le masque du sympathisant ou du sans parti, les ennemis du pouvoir soviétiste, les koulaks en particulier» ne prennent un ascendant sur lui <sup>128</sup>.

121. Ces chiffres comprennent aussi les congressistes à voix seulement consultative. Sur les 1.132 députés à voix délibérative, on comptait 745 bolcheviks et 352 S. R., de gauche ; *Pjatyi vserossijskij s-ezd sovetov rabočikh, krest'janskikh, soldatskikh i kazačikh deputatov*, Moscou, 1918, p. 163.

122. Cf. Bunyan, pp. 197-225.

123. *Pjatyi vserossijskij s-ezd sovetov*, p. 209.

124. *Pjatyj sozyv vserossijskogo central'nogo ispolnitel' nogo komiteta*, Moscou, 1919, p. 7.

125. Voir *infra*, p. 297.

126. Cf. *Sovety v épokhu voennogo kommunizma*, II, pp. 387-409.

127. *Sovety v épokhu voennogo kommunizma*, I, p. 258 sq.

128. *Ibid.*, p. 200.

Outre ces interventions directes, d'autres mesures visaient à maintenir les soviets dans l'orbite bolcheviste. Il était fréquent par exemple d'annoncer au dernier moment la date des élections, tandis que les députés peu sûrs se voyaient ensuite invalidés et le soviet complété par des représentants des syndicats, de l'Armée rouge, etc., nommés par le pouvoir central <sup>129</sup>. Les bolcheviks parvinrent ainsi à s'assurer une majorité écrasante presque partout, dans les soviets de ville comme dans les congrès soviétiques de gouvernement. Au Conseil de Pétrograd siégeaient, à la fin de 1919, plus de 1.800 députés ouvriers et soldats sur lesquels on comptait 1.500 communistes, 300 sans parti, 3 mencheviks et 10 S. R. <sup>130</sup>. En octobre 1920, le soviet de Saratov comprenait 644 députés, donc 472 (72,9%) communistes, 172 (26,5%) sans parti et 4 (0,6%) membres de formations diverses <sup>131</sup>. Selon les chiffres officiels, les congrès de soviets de gouvernement de la République socialiste soviétique de Russie réunirent, pendant la première moitié de l'année 1918, 48,4% de communistes, contre 19,5% de députés d'autres partis et 32,1% de députés sans parti. Pendant la seconde moitié de la même année, le nombre des communistes s'accrut notablement : 72,8% par rapport à 8,9% et 18,3% respectivement. Dès la première moitié de 1918, les communistes avaient d'ailleurs la majorité absolue dans les soviets de gouvernement, avec 52,4% de l'ensemble des sièges, contre 24,5% aux autres formations (dont 16,8% pour les S. R. de gauche) et 23,1% aux sans parti. Ils en détenaient 90,3% après les événements de l'été, le reste allant à raison de 4% aux autres partis et de 5,7% aux sans parti <sup>132</sup>. Le pourcentage de députés de ces deux dernières catégories devait ensuite varier de quelques points dans un sens ou dans l'autre, suivant les fluctuations de la tactique adoptée par les bolcheviks envers les partis socialistes et la paysannerie <sup>133</sup>.

Les partis exclus de soviets sur une vaste échelle furent, jusqu'à la fin de la guerre civile, réduits à une semi-clandestinité <sup>134</sup>. C'était en fonction de la situation globale, et politique et militaire, que les bolcheviks décidaient de l'attitude à suivre à leur égard : dans les moments d'extrême tension, ils s'accommodaient volontiers du loyalisme ou du soutien conditionnel de ces groupements ; le danger plus ou moins écarté, ils cessaient de prendre des gants avec eux. De leur côté, les partis socialistes se trouvaient devant ce dilemme : fallait-il donner la priorité à la défense contre les Blancs et l'intervention étrangère, ou bien à la lutte contre la dictature bolchevique, en collaborant avec les formations non socialistes et avec l'étranger, si besoin était ? Contrairement aux S. R. de droite, les deux autres grands partis socialistes optèrent pour la première de ces voies ; la tradition révolutionnaire commune et les nécessités de la défense nationale l'emportèrent chez eux sur l'hostilité au régime en place. On comprend dès lors pourquoi mencheviks et socialistes-révolutionnaires ne purent jamais se lancer dans une action unifiée contre le gouvernement soviétique, et pourquoi les sympathies manifestes qu'ils rencontrèrent à divers moments et dans beaucoup d'endroits parmi les ouvriers et les paysans n'arrivèrent pas à se traduire effectivement sur le plan politique.

129. Cf. P. Miljukow, *Russlands Zusammenbruch*, I, Leipzig-Berlin, 1925, p. 61 sq.; Th. Dan, *Gewerkschaften und Politik in Sowjetrußland*, Berlin-Stuttgart, 1923, p. 24 sq.

130. *Sovety v épokhu voennogo kommunizma*, I, p. 116.

131. *Ibid.*, II, p. 84.

132. *Sovety, s-ezdy sovetov i ispolkomy*, Moscou, 1924, pp. 30 et 46.

133. Voir le tableau en annexe.

134. Sur la guerre civile dans son ensemble, cf. F. Borkenau, *Der russische Bürgerkrieg 1918-1921*, Berlin 1954, et sur la condition des partis à cette époque, l'ouvrage susmentionné de Schapiro.

Au nombre des partis d'opposition, dont les bolcheviks laissèrent ainsi le sort en suspens, figurait le Parti S. R. de gauche. Fermes partisans du pouvoir soviétiste, ses militants accusaient Lénine et les bolcheviks de corrompre les soviets et de les discréditer aux yeux des masses. Dans une «Lettre ouverte», qu'en automne 1918 elle rédigea en prison, María Spiridonova déclarait que «les véritables rebelles contre le pouvoir des soviets» n'étaient autres que les bolcheviks qui manipulaient cyniquement les conseils et foulaient aux pieds les droits constitutionnels : «Les soviets, faisait-elle valoir, doivent être comme un baromètre sensible, un baromètre relié aux masses ; d'où la nécessité d'une liberté de vote absolue, d'un libre jeu de la volonté spontanée du peuple. C'est en ce cas seulement que ses forces créatrices engendreront une vie nouvelle, un organisme nouveau ; c'est en ce cas seulement que le peuple sentira que tout ce qui se passe dans le pays est vraiment sa chose à lui, non une chose étrangère. Telle est la raison pour laquelle nous avons combattu l'exclusion des socialistes de droit des soviets <sup>135</sup>». Plus tard, en 1920, un groupe animé par l'ex-Commissaire du peuple Steinberg devait exposer dans *Znamja*, son organe légal, un plan d'«authentique démocratie soviétique» laquelle se confondait, selon lui, avec «la dictature des classes travailleuses» <sup>136</sup>. Les S. R. de gauche se dressaient contre les bolcheviks coupables d'avoir instauré un régime de parti unique et de trahir «les principes socialistes de la révolution d'Octobre» <sup>137</sup>. Au même titre que les communistes de gauche, constitués en fraction oppositionnelle à l'intérieur du parti au pouvoir, ils apparaissaient comme les premiers critiques immanents du système bolcheviste des conseils. Ils figurent du même coup à l'origine la longue courbe évolutive qui s'étend jusqu'à Tito et à l'Octobre polonais de 1956.

Quant aux S. R. de droite, on ne saurait dire qu'ils eurent une attitude homogène face aux conseils en place. Si Černov défendit avant la réunion de l'Assemblée constituante l'idée d'une collaboration harmonieuse entre cette dernière et les soviets <sup>138</sup>, il changea radicalement d'avis après la dissolution de la Constituante et la mainmise grandissante des bolcheviks sur les conseils. Dans une circulaire en date du 24 octobre 1918, il définissait la guerre civile comme «une lutte entre la Russie des soviets et la Russie de l'Assemblée constituante, entre l'ochlocratie et la démocratie» <sup>139</sup>. Les régimes antisoviétistes de Samara, d'Omsk et d'Arkhangelsk fondés pendant l'été de 1919, au sein desquels la prépondérance revenait aux S. R. de droite, déclarèrent dissous les soviets existant dans les territoires qu'ils gouvernaient, et rétablirent dans leur fonctions les anciens organes d'auto-administration (doumas de ville et zemstvos) <sup>140</sup>. Toutefois, une fraction du Parti refusa de prendre les armes contre les bolcheviks, aux côtés de la réaction blanche. En février 1919, elle souscrivit à une offre de compromis bolchevique qui lui permit de faire revivre le *Delo Naroda* pendant un court laps de temps et d'envoyer quelques-uns de ses représentants siéger dans les congrès des soviets. Mais la majorité du Parti persista cependant à combattre le régime bolchevik et du par conséquent œuvrer dans la clandestinité. Il ne semble pas que les S. R. de droite, tout en mettant l'accent sur l'Assemblée constituante, aient songé à prendre une position nette vis-à-vis des conseils et du principe des conseils <sup>141</sup>.

135. Cité par I. Steinberg, *In the Workshop of the Revolution*, New York, 1953, p. 248.

136. Cf. *Znamja*, I, avril 1920.

137. Steinberg, p. 247.

138. Voir *ante*, p. 270.

139. Bunyan, p. 362.

140. Cf. *Ibid*, pp. 283, 304-307, 331 et 355.

141. Cf. Schapiro, pp. 143-148.



A la différence des S. R. de droite, les mencheviks se refusaient à lutter par les armes contre l'hégémonie du parti unique. Le groupe Martov (menchevik-internationaliste) réintégra le Parti à l'occasion de la Conférence de ce dernier, en mai 1918. Cette conférence, après avoir condamné l'interventionnisme allié, se prononça pour la réunion de la Constituante et des élections libres aux soviets <sup>142</sup>. Bien que les mencheviks s'en tinsent à leur rôle d'opposition légale, ils se virent exclus des soviets le 4 juin 1918 par décret du C. E. C. Mais la guerre civile continuant d'exacerber les antagonismes, ils firent un tournant à gauche que les thèses adoptées en octobre 1918 par leur Comité central vinrent consacrer. A la suite de quoi le décret d'exclusion, qui les frappait, fut levé, le 30 novembre. Les Thèses d'octobre renonçaient à exiger la réunion de la Constituante ou, à défaut, sa réélection, étant donné qu'«à l'heure actuelle, le mot d'ordre d'Assemblée constituante» pouvait servir «de masque et de drapeau à la contre-révolution». Elles faisaient «de la forme d'État soviétique, prise en tant que fait, non en tant que principe» la base de la politique à suivre par le Parti <sup>143</sup>. Tout en ayant été réadmis dans les conseils, celui-ci restait tout juste toléré par les bolcheviks qui multipliaient les actes d'arbitraire à l'égard de ses militants <sup>144</sup>. Malgré cela, les mencheviks restèrent fidèles à la ligne de soutien critique aux bolcheviks qu'ils avaient choisie. En juillet 1919, ils publièrent un manifeste intitulé *Que faire ?*, destiné à servir de plate-forme à toutes les forces révolutionnaires en lutte contre les Blancs. On y exigeait en premier lieu le suffrage universel et des élections libres (avec scrutin secret et toutes facilités de propagande électorale) à tous les soviets de ville et de village, la réélection périodique de ces institutions et de leurs comités exécutifs, ainsi que la levée des diverses mesures discriminatoires frappant certains députés à titre individuel ou collectif. En outre, le Comité exécutif central de Russie devait, en sa qualité d'organe suprême de la République soviétique, recouvrer la plénitude de ses droits, pouvoir discuter et décider lui-même de toutes les lois. Le manifeste demandait également le rétablissement de la liberté de presse, d'association et de réunion, de même que l'abolition de la peine de mort et la dissolution de la Čeka <sup>145</sup>. Les bolcheviques eux-mêmes durent convenir que ces revendications étaient dans l'ensemble, ou peu s'en fallait, conformes aux clauses de la constitution de 1918 ; mais cela ne les empêchait pas de déclarer en même temps qu'il ne pouvait «exister de "démocratie avancée" dans une citadelle assiégée» et que les mencheviks, en posant semblables revendications, «sabotaient la révolution» <sup>146</sup>.

Le rôle d'opposition légale, réservé au Parti menchevik à l'intérieur du système bolcheviste des conseils (si limité qu'il fut, comme on vient de le voir), s'affirma sur le plan de la représentation et de la participation aux soviets. Ainsi, Dan et Martov assistèrent, avec voix délibérative, au VII<sup>e</sup> Congrès panrusse des soviets (décembre 1919) et au VIII<sup>e</sup> (un an après), aux côtés d'un poignée de députés socialistes-révolutionnaires (dont Steinberg), anarchistes et maximalistes <sup>147</sup>. Si cela ne changea pas grand-chose à l'«absence de vie» et au «côté parade» qui caractérisèrent ces congrès <sup>148</sup>, ce fut la dernière fois qu'on entendit des voix libres s'élever au sein de l'assemblée suprême des soviets.

142. Cf. Bunyan, p. 187 sq.

143. Vardin, p. 41.

144. Pour un témoignage de première main, cf. F. Dan, *Dva goda skitanij*, Berlin, 1922.

145. Vardin, p. 46.

146. *Ibid.*, p. 47.

147. Cf., le compte rendu coloré qu'en donne Dan, pp. 85-100.

148. *Ibid.*, p. 89.

A certain moments, les mencheviks comptèrent même un nombre relativement élevé de députés dans beaucoup de conseils ouvriers de ville ; aux élections soviétiques de 1920, ils obtinrent 45 sièges (dont un pour Martov) au Soviet de Moscou, 205 à Kharkov, 120 à Iékatérinoslav, 78 à Krementchoug, 50 à Toula, et plus de trente dans une foule d'autres agglomérations <sup>149</sup>. On ne saurait douter un instant que, vers la fin de la guerre civile, des élections libres aux conseils de députés ouvriers eussent rapporté plus de sièges aux mencheviks qu'à leurs rivaux ; les dirigeants bolcheviks n'admettaient-ils pas souvent, à cette époque, que les travailleurs russes étaient en majorité anti-communistes <sup>150</sup> ?

Les groupuscules socialistes de gauche ne jouèrent dans l'opposition qu'un rôle effacé par rapport à celui des deux partis socialistes-révolutionnaires et des mencheviks <sup>151</sup>. S. R. maximalistes, communistes-révolutionnaires et communistes populistes, ils se disaient tous partisans inconditionnels du système des conseils et convaincus du caractère de classe du nouvel État soviétique. Voulant pousser les bolcheviks «vers la gauche, dans la voie de la réalisation immédiate du socialisme et de la République des travailleurs» <sup>152</sup>, ils se prononçaient pour la gestion directe des usines par les ouvriers «sous la contrôle des soviets centraux et locaux» <sup>153</sup>, pour la commune agraire dans les campagnes, et pour la fusion des associations de producteurs urbaines et rurales au sein d'une grande fédération politique et économique <sup>154</sup>. Si les bolcheviks n'entravaient nullement les activités de ces trois groupes scissionnistes dont la plupart des membres rejoignirent leurs rangs par la suite, il n'en allait plus du tout de même avec les anarchistes. Malgré la parenté idéologique liant à l'anarchisme le programme du Lénine de *L'État et la Révolution*, malgré les mots d'ordre souvent libertaires dont la propagande bolcheviste avait fait usage en 1917, il existait entre les uns et les autres une inimitié de principe qui ne disparut jamais que provisoirement. Les divers groupes anarchistes, qui ne constituèrent à aucun moment une organisation unique, se virent en 1918-1920 soumis en permanence à des persécutions allant à rebrousse-poil des concessions qui leur avaient été consenties auparavant <sup>155</sup>. Adversaires, à l'instar de Bakounine, de tout pouvoir organisé, les anarchistes combattaient la très bolchevik «dictature du prolétariat» au nom d'une liberté qu'ils jugeaient menacée par le centralisme, les commissaires et la terreur. C'était justement parce qu'ils voyaient dans les soviets les marchepieds de la commune anarchiste qu'ils critiquaient les déficiences des conseils en place et refusaient la plupart du temps de collaborer avec eux. Les anarchistes ukrainiens, qui avaient un rôle dirigeant dans le mouvement de partisans commandé par Nestor Makhno <sup>156</sup>, mettaient en avant le mot d'ordre de «soviets libres sans le pouvoir d'État (*vol'nye i bezolastnye*)» qu'ils opposaient aux «conseils bolchevistes, caporalisés et exclusivistes» <sup>157</sup>.

149. Martov et Dan, *Geschichte der russischen Sozialdemokratie*, p. 318.

150. Cf. Schapiro, p. 174.

151. Cf. Ibid, pp. 157-159.

152. *O rabočem kontrole* (brochure maximaliste), Moscou, 1918, p. 15.

153. Ibid., p. 11.

154. Cf. *Sbornik dokladov i rezoljucij pervogo vsrossijskogo s-ezda Partii Revoljucionnogo Kommunizma* (25./29-9-1919), s. 1., n. d. (1919)

155. Cf. Schapiro, pp. 159-164; et, du point de vue bolcheviste, Ja. Jakovlev, *Russkij anarkhizm v velikoj russkoj revoljucii*, Kharkov, 1921.

156. Sur le mouvement makhnoviste, cf. Chamberlin, II, pp. 232 – 239.

157. Cf., le procès-verbal d'une conférence politique ayant réuni le 12 février 1919 des insurgés makhnovistes in *Russkaja Mysl'* (Sofia), 1921, ½ p. 256 sq. ; Jakovlev, p. 24.

Quant aux groupes anarcho-syndicalistes de Pétrograd et de Moscou, ils définissaient le pouvoir soviétiste comme «une machine d'exploitation et d'asservissement du plus grand nombre des travailleurs à une petite clique»<sup>158</sup>. Beaucoup de mots d'ordre et de revendications anarchistes refirent surface lors de l'insurrection de Cronstadt<sup>159</sup>.

En dehors même du fait que l'élimination des soviets des partis non bolchevistes mettait fin à la démocratie effective, les conseils perdirent pendant les années de guerre civile leur caractère d'organisations des masses. Déjà une grande partie de leurs pouvoirs de décision proprement politique était passée aux mains du C. E. C., avant le coup de force bolchevik d'Octobre 1917, la seule fonction qui restât à leurs assemblées plénières étant d'approuver ou de repousser des motions toutes faites et des décisions concernant des questions de principe. Par la suite, cette concentration des pouvoirs s'accrut encore : un Présidium de quelques personnes seulement, institué auprès du C. E. C., et se substituant en partie directement à lui, se vit chargé d'expédier toutes les affaires courantes. En outre, les organes soviétiques des divers échelons, notamment les comités exécutifs des soviets des chefs-lieux de gouvernement et de cercle (hormis Pétrograd et Moscou) durent s'agréger aux comités exécutifs correspondant de gouvernement ou de cercle. Quant aux soviets de quartier, ils disparurent des grandes villes<sup>160</sup>. Dans les zones du front et dans les territoires conquis par l'Armée rouge, on institua, au lieu et place des organes soviétiques prévus par la constitution, des comités révolutionnaires dotés de pouvoirs illimités<sup>161</sup>. Le plus souvent, ces derniers se confondaient à peu de chose près avec le comité local du Parti bolchevik.

A l'occasion du VII<sup>e</sup> Congrès panrusse des soviets (décembre 1919), Kamenev traça de l'existence des soviets, dans le cadre de la guerre civile, le sombre tableau suivant : «Comme on le sait, les meilleures ouvriers ont dû, par suite de la guerre, quitter les villes en masse, ce qui a eu maintes fois pour effet de rendre difficile la formation d'un soviet dans tel ou tel chef-lieu de gouvernement ou de cercle, et la création des conditions nécessaires à son fonctionnement régulier (...) Les assemblées plénières des soviets, en tant qu'institutions politiques, pâtièrent souvent de cet état de choses ; on ne s'y occupa que de questions purement techniques (...) Il est rare que les soviets tiennent des assemblées générales, et, quand les députés se rassemblent enfin, c'est uniquement pour approuver un rapport, écouter un discours, etc.»<sup>162</sup> En février 1921, le Présidium du C. E. C., fit savoir par circulaire qu'étant donné la fin des opérations militaires il était temps maintenant, «conformément aux principes de la constitution, d'éduquer au travail de réorganisation les larges masses laborieuses», et qu'il fallait par conséquent que les soviets fussent réélus et réunis à dates fixes, dans des conditions régulières, et consultés sur toutes les questions importantes<sup>163</sup>.

158. Jakovlev, p. 56.

159. Voir *infra*, p. 315.

160. Cf. *Sovety v épokhu voennogo kommunizma*, I, p. 101.

161. Cf. Vladimirkij, *Organizacija sovetskoj vlasti na mestakh*, pp. 60-63.

162. *Sovety v épokhu voennogo kommunizma*, I, p. 31.

163. *Ibid.*, II, p. 44 sq.

Outre se transfert à des collègues restreints d'une grande partie des fonctions politiques et administratives exercées jusqu'alors par de larges assemblées de députés, on assistait à une concentration croissante du pouvoir entre les mains des instances centralisés de l'État, et cela au détriment des conseils locaux <sup>164</sup>. Les nouveaux organes d'administration centrale, en particulier dans le domaine économique, se dotaient eux-mêmes au niveau local de services qui se heurtaient aux droits des soviets. Il s'ensuivait des frictions et de conflits que les délimitations légales de compétences et le principe de la «double subordination» (au comité exécutif du soviet, d'une part, à l'organe central spécialisé dans le domaine concerné, d'autre part) ne permettaient pas d'aplanir <sup>165</sup>. Qui plus est, l'Armée rouge et la Čeka, le tout-puissant instrument de la Terreur, échappaient complètement au contrôle des soviets.

Comme devant, les conseils agraires occupaient un place à part. Au moment où les bolcheviks prirent le pouvoir, les institutions soviétiques étaient encore peu développées au village <sup>166</sup>. Malgré une foule de décrets, les stipulations de la constitution et les efforts de la propagande bolcheviste, elles furent lentes à se mettre en place. Les instructions relatives à la création de conseils de district et de village ne manquaient pas de faire allusion au «skhod», l'archaïque assemblée villageoise, pour mieux faire comprendre aux paysans la forme nouvelle des soviets <sup>167</sup>. En pratique, les soviets de village ne se distinguaient d'ailleurs guère des skhody d'autrefois, à ceci près que les gros cultivateurs n'y étaient admis. Aux plaintes que suscitaient les dépérissements des institutions soviétiques dans les villes venaient s'ajouter les rapports concernant leur triste état dans les campagnes. Un député au soviet du cercle d'Iourevetz s'écriait ainsi : «Je dois faire remarquer à mon grand regret que dans beaucoup de villages il n'existe pas le moindre soviet, sauf sur le papier. Mais, même là où il en existe, ils n'ont aucune vie ; on n'y tient pas d'assemblées, on n'y prend ni décisions ni résolutions <sup>168</sup>». Dans les campagnes régnait en général un indescriptible chaos administratif ; les autorités œuvraient chacune de son côté et, toutes autant qu'elles étaient, ne cessaient de publier des arrêtés, tandis que la paperasserie submergeait les comités exécutifs de district, etc. Au Congrès des délégués des comités exécutifs de district du gouvernement d'Ivanovo-Voznesensk, en mai 1919, on entendit déplorer, par exemple, le manque de personnel qualifié dont souffraient les conseils agraires, ou encore l'hostilité fréquente des paysans, souvent provoquée par la brutalité des commissaires <sup>169</sup>. Quant au comité révolutionnaire du gouvernement de Viatka, il dépeignait la situation en termes très éloquentes : «Ce qui fait la joie du village, c'est que les autorités ne se soucient jamais de l'exécution de leur arrêtés. Du coup, le village se met à vivre en toute autonomie (...) La plupart du temps, les campagnes ignorent parfaitement le système des conseils, les actes du pouvoir soviétiste et leur buts <sup>170</sup> ...»

164. Cf. *Ibid.*, I, p. 32.

165. Carr, *La Révolution bolchevique*, p. 220 sq.

166. Voir *ante*, p. 150.

167. Cf. *Sovety v épokhu voennogo kommunizma*, I, p. 198 sq.

168. *Sovety v épokhu voennogo kommunizma*, p. 189.

169. *Ibid.*, I, pp. 207-212.

170. *Ibid.*, p. 313.

La politique agraire des bolcheviks ne contribua pas peu à éloigner les paysans de l'idée des conseils. Après la première phase de révolution agraire spontanée, et déterminée politiquement par les S. R. de gauche, les bolcheviks s'employèrent à propager la «révolution socialiste» à la campagne. Un décret du 11 juin 1918 créa dans les villages des «comités de pauvres» chargés, de concert avec des détachements d'ouvriers en armes, de confisquer le blé et de réquisitionner le bétail et le matériel des paysans riches pour le répartir entre les miséreux, voire de redémembrer les terres <sup>171</sup>. Présentés par les bolcheviks comme des organes de la «dictature du prolétariat», les comités de pauvres supplantaient les conseils paysans en place et levaient des bataillons de volontaires. Nombre d'entre eux, non contents d'épurer les soviets des koulaks et autres éléments antibolchevistes, n'hésitaient pas à dissoudre les conseils déclarés «ennemis des soviets». Au bout de quelques mois ce régime, les bolcheviks eux-mêmes parlaient de «dualité du pouvoir» au village. Voulant mettre fin à cet état de choses, le C. E. C. ordonna, le 2 décembre 1918, la réélection des conseils de village et de district. Il confiait le soin de les organiser et surveiller aux comités de pauvres, habilités à retirer le droit de vote aux maux pensants ou à les exclure des soviets par la suite. On obtiendrait par ce biais des soviets «révolutionnaires» dans lesquels seuls les paysans pauvres, et les paysans moyen loyalistes, seraient représentés <sup>172</sup>. Même après la dissolution des comités de pauvres et le choix par les bolcheviks d'une nouvelle ligne tactique, destinée à leur concilier la paysannerie moyenne, les paysans russes continuèrent en grande majorité à tourner le dos aux soviets. La forme soviétique, dont la simplicité et le primitivisme rappelaient à s'y méprendre les institutions séculaires de la «démocratie» paysanne, se trouva à leurs yeux compromise par son étroite association avec la lutte des bolcheviks contre les populations rurales. Des années durant, la paysannerie continua de se méfier des soviets dans lesquels elle voyait, à bon droit, des instruments du Parti communiste.

*Place des soviets dans le système de la dictature du prolétariat.*

Les bolcheviks qualifiaient de «dictature du prolétariat» l'État qu'ils avaient érigé à la suite de la révolution d'Octobre, les soviets servant d'organes à cette dictature. Lénine s'était chargé de fonder cette conception en théorie dans ses textes de 1917, plus particulièrement dans *L'État et la Révolution* <sup>173</sup>. Au cours des années suivantes, il devait élaborer, en même temps que Trotski, Boukharine, Zinoviev, Staline et d'autres, toute une théorie du système des conseils et de l'État soviétique, reprise et prolongée dans les années 1920, puis rétrécie dans les années 1930, à l'époque stalinienne <sup>174</sup>. Bien que la doctrine bolcheviste des conseils, dans son abstraction idéalisée, n'ait pas grand-chose de commun avec la réalité, elle ne met pas moins en lumière les tâches et les fonctions des soviets dans le système de la dictature du prolétariat, telles que les bolcheviks, pour leur part, les concevaient. Cette vision que le système bolcheviste des conseils avait de lui-même permet d'ailleurs, tout aussi bien, d'en faire la critique.

171. Pour le texte du décret, cf. Bunyan, p. 472 sq. ; cf., en outre, N. Murakhver, «Komitety bednoty i razvertivanaie socialističeskoj revolucijii v derevne (1919 g.)», *Proletarskaja Revojučija*, 1940, 3, pp. 68-99.

172. *Sovety v épokhu voennogo kommunizma*, I, p. 82 sq.

173. Voir *ante*, p. 197.

174. Cf. A. I. Denisov, *Istorija sovetskogo gosudarstva i prava*, Moscou, 1949.

Les problèmes fondamentaux à cet égard sont ceux que soulèvent, d'une part, les rapports entre Soviets et Parti, d'autre part, la démocratie soviétique. Dans un cas comme dans l'autre, il ne s'agit nullement de questions absolument inédites, qui ne se seraient posées aux bolcheviks qu'après la prise du pouvoir d'octobre 1917 ; loin de là, elles se situent dans le droit-fil des vues et des règles de conduite que Lénine adopta dès son entrée dans la vie politique, et qu'il exprima et mit en pratique d'abord en 1905, ensuite, et surtout, au cours de la révolution de 1917. Ayant étudié ci-dessus les rapports du bolchevisme et des conseils, en 1905, et en 1917, nous nous bornerons en ce lieu à l'examen de quelques questions essentielles.

Au printemps de 1918, Lénine caractérisait le pouvoir soviétique, «forme russe de la dictature du prolétariat»<sup>175</sup>, de la manière suivante : «Le pouvoir des soviets n'est pas autre chose que la forme d'organisation de la dictature du prolétariat, de la dictature de la classe la plus avancée qui élève à une démocratie nouvelle, à la participation autonome à la gestion de l'État des dizaines et des dizaines de millions de travailleurs et d'exploités qui apprennent par leur propre expérience à considérer l'avant-garde disciplinée et consciente du prolétariat comme leur guide le plus sûr<sup>176</sup>». A quelques mois de là, Lénine écrivait dans sa polémique contre Kautsky : «Les soviets sont l'organisation directe des masses travailleuses et exploitées, à qui elle facilite la possibilité d'organiser elles-mêmes l'État et de le gouverner par tous les moyens. C'est précisément l'avant-garde des travailleurs et des exploités, le prolétariat des villes, qui bénéficie en la circonstance de l'avantage d'être le mieux uni dans les grosses entreprises ; il a le plus de facilité pour élire et surveiller les élus. Automatiquement, l'organisation soviétique facilite l'union de tous les travailleurs et exploités autour de leur avant-garde, le prolétariat<sup>177</sup>».

Lénine distinguait ainsi trois milieux, ou stades, auxquels le pouvoir des soviets était redevable de sa pérennité :

1. La masse des travailleurs et des exploités, destinés à être «élevés», attirés et «unis» ;
2. l'avant-garde des travailleurs, le prolétariat des villes ;
3. l'avant-garde du prolétariat et guide des masses travailleuses, le Parti communiste<sup>178</sup>.

C'étaient là des conceptions bien anciennes chez lui et qui'il avait déjà couchées sur le papier avant la première révolution russe, dans *Que faire ?*, notamment. En 1904, par exemple, il les exprimait de la manière suivante : «Il n'est pas permis de confondre le Parti, avant-garde de la classe ouvrière, avec toute la classe. Nous sommes le Parti de la classe, et c'est pourquoi presque toute la classe (et en temps de guerre, à l'époque de la guerre civile, absolument toute la classe) doit agir sous la direction de notre Parti<sup>179</sup>».

175. Lénine, *Ceuvres*, t. 28, p. 266.

176. *Ibid.*, t. 27, p. 275.

177. *Ibid.*, t. 28, p. 256.

178. Cf., la préface de P. Levi à R. Luxemburg, *Die russische Revolution*, Berlin, 1922, p. 24 sqq.

179. Lénine, *Ceuvres*, t. 7, p. 271.

Ainsi donc, les soviets de députés ouvriers, paysans et soldats avaient pour tâche, dans le période de transition du capitalisme au communisme (soit, la dictature du prolétariat) d'organiser sous la direction des communistes, et de regrouper derrière le Parti, les masses travailleuses (y compris le prolétariat) qui ne pouvaient pas d'elles-mêmes s'élever à la hauteur de la «conscience socialiste». Incapables d'exprimer la volonté politique «fluctuante» des masses, les soviets devaient servir d'agents de liaison entre celles-ci et leur «avant-garde», le Parti Communiste. Ce fut dans le prolongement des idées de Lénine que Staline élaborera dans les années 1920 la théorie des «courroies de transmission», laquelle définissait en ces termes les rapports entre Soviets et Parti : «Le Parti réalise la dictature du prolétariat. Mais il ne la réalise pas directement ; il la réalise à l'aide des syndicats, des soviets et de leurs ramifications. Sans ces "courroies de transmission", toute dictature tant soit peu solide serait impossible <sup>180</sup>». D'autres dirigeants bolcheviks reconnurent eux aussi publiquement l'existence en Russie soviétique de la dictature d'un parti unique. A l'époque où il se trouvait au faîte du pouvoir, Trotski déclarait ainsi sans détour : «La direction générale des affaires est concentrée dans les mains du Parti. Ce n'est pas le Parti qui gouverne d'une façon immédiate, car son appareil n'est pas adapté à ce genre de fonctions. Mais il a voix décisive sur toutes les questions de principe qui se présentent. Bien plus, l'expérience nous a conduits à décider que (...) le dernier mot appartient au Comité central du parti (...) On nous a accusés plus d'une fois d'avoir substitué à la dictature des Soviets celle du Parti. Et cependant on peut affirmer, sans risquer de se tromper, que la dictature des Soviets n'a été possible que grâce à la dictature du Parti : grâce à la clarté de ses idées théoriques, grâce à sa forte organisation révolutionnaire, le Parti a assuré aux Soviets la possibilité de se transformer, d'informes parlements ouvriers qu'ils étaient, en un appareil de domination du Travail <sup>181</sup>». Trotski taisait ainsi le fait que les «informes parlements ouvriers» avaient été des organisations ouvrières et démocratiques, tandis que «l'appareil de domination du Travail» ne servait en vérité que d'instrument pour maintenir la domination du Parti bolchevik. Et Zinoviev convenait tout aussi publiquement qu'«à défaut de la dictature de fer du Parti communiste, le pouvoir des soviets en Russie n'aurait pas tenu trois ans, ni même trois semaines. Il faut que tout ouvrier conscient comprenne que la dictature de la classe ouvrière ne peut être réalisée que par la dictature de son avant-garde, c'est-à-dire que par le Parti communiste (...) Toutes les questions de la construction économique, de l'organisation militaire, de l'éducation populaire, de la politique de ravitaillement et autres, toutes ces questions-là, dont le sort de la révolution dépend absolument, seront en Russie tranchées avant toutes choses, et la plupart du temps, dans le cadre des organisations du Parti (...) Le contrôle du Parti sur les organes soviétiques, sur les syndicats, telle est la seule garantie solide qu'à l'avenir seront satisfaits non les intérêts de groupes quelconques, mais eux du prolétariat tout entier <sup>182</sup>».

Les conseils d'ouvriers et soldats de 1917 servirent aux bolcheviks de tremplin pour une conquête du pouvoir qu'ils avaient décidée sans chercher à entretenir un éventuel bond en avant de la conscience politique des masses. La majorité non bolcheviste des conseils, ils la ligotèrent non bolcheviste des conseils, ils la ligotèrent en interdisant les autres partis socialistes.

180. Staline, *Les Questions du léninisme*, p. 28.

181. Trotski, *Terrorisme et communisme*, pp. 133-135.

182. G. Sinowjew, «Der Zentralismus», *Kommunistische Rundschau*, I, 1920, I, pp. 26-28.

A dater de l'été de 1919, le Parti bolchevik put donc gouverner le pays seul, sans les soviets. Lénine n'écrivait-il pas, à la veille de la révolution d'Octobre, que les 240.000 membres du Parti étaient tout aussi capables de diriger la Russie que 130.000 propriétaires fonciers l'avaient été avant eux <sup>183</sup> ? Mais il ne renonça nullement aux soviets, quand bien même ces derniers furent, «d'emblée essentiellement incompatibles avec la doctrine bolcheviste» <sup>184</sup>. Les propagandistes du Parti avaient lié trop étroitement l'idée des conseils au bolchevisme, par le biais du mot d'ordre «Tout le pouvoir aux conseils !», en même temps que les nouveaux maîtres avaient trop besoin de conférer à leur hégémonie un cachet démocratique. Mais le triomphe du bolchevisme eut aussi pour effet de transformer fondamentalement l'idée des conseils : d'organes d'auto-administration prolétarienne et de vecteurs d'une démocratie radicale qu'ils étaient à l'origine, ils devinrent des organes permettant à l'élite du Parti unique de diriger les masses. Le Parti, «force d'impulsion», et le Soviet, «courroie de transmission», n'ont plus rien à voir avec l'idée d'autodétermination des masses, éliminant l'antagonisme de la «base» et du «sommet», telle que le Lénine de 1917 s'en était institué le théoricien et que la propagande bolcheviste l'avait énoncée, mais que ne fut jamais appliquée dans la pratique de l'État soviétique.

Dans le système bolcheviste des conseils, les soviets ne sont nullement à même «de formuler dynamiquement la majorité, non l'exprimer statiquement», pour reprendre une expression de Trotski <sup>185</sup>. Cela, c'est le Parti qui s'en charge. Selon la résolution fondamentale du VIII<sup>e</sup> Congrès du parti (mars 1919), «Le Parti communiste cherche à exercer la prépondérance et à prendre intégralement en main la direction de toutes les organisations des travailleurs : syndicats, coopératives, communes agricoles, etc. Il vise en particulier à obtenir des actuels organismes d'État, les soviets, l'exécution de son programme autant qu'à les diriger en tout. (...) Le Parti communiste de Russie doit arriver à exercer sur les soviets une domination politique incontestée et à contrôler effectivement leurs activités grâce à un travail pratique et à une abnégation de chaque jour, grâce aussi à l'occupation de tous les postes soviétiques par les militants le plus dévoués et le plus sûrs» <sup>186</sup>. Et le «centralisme démocratique» avait pour effet de placer les fractions communistes des soviets sous la coupe des instances supérieures du parti. Malgré la prédominance des éléments sans parti à la base de la pyramide soviétique, les communistes disposaient de la majorité des sièges dans les comités exécutifs au niveau du district et au-delà <sup>187</sup>. Au sommet, les mêmes personnes cumulaient les fonctions dirigeantes et de l'appareil des soviets, et de l'appareil du parti. Il s'ensuivait dans la pratique des difficultés en chaîne touchant la répartition des compétences et des tâches entre le premier et le second ; toutefois, l'autorité politique suprême, comme le droit du Parti de s'ingérer directement dans les affaires des organismes soviétiques, n'en étaient nullement affectés <sup>188</sup>.

183. Lénine, *Œuvres*, t. 26, p. 107.

184. Rosenberg, p. 164.

185. Trotsky, *Terrorisme et communisme*, p. 51.

186. V.K.P. (b) v rezoljucijakh i rešenijakh s-ezdov, konferencii i plenumov C. K., I, Moscou, 1932, p. 356.

187. Cf. W. R. Batsell, *Soviet Rule en Russia*, New York, 1929, p. 675, et les tableaux en annexe.

188. Cf. R. Maurach, *Handbuch der Sowjetverfassung*, Munich, 1955, pp. 29-31.



Lénine animait à répéter --et c'était l'un des principaux articles de sa théorie des conseils-- que les soviets, organisations des masses travailleuses, étaient infiniment plus démocratiques que les institutions correspondantes de la démocratie parlementaire bourgeoise. Et de s'écrier ainsi : «La démocratie prolétarienne est des millions de fois plus démocratique que n'importe quelle démocratie bourgeoise ; le pouvoir soviétiste est des millions de fois plus démocratique que la plus démocratique des républiques bourgeoises ! <sup>189</sup>». Cette supériorité de «millions de fois», les bolcheviks l'attribuaient au fait «que les conseils se trouvent gouverner en liaison constante avec les organisations des masses du peuple ont-elles la possibilité de participer à tout instant à la gestion de l'État ouvrier et paysans» <sup>190</sup>. Selon les théoriciens bolchevistes, les méthodes de la démocratie primitive --caractéristiques des conseils révolutionnaires d'origine spontanée-- devaient faire disparaître l'opposition entre gouvernants et gouvernés. «Le système des conseils, dit l'un d'eux <sup>191</sup>, cherche partout à relier l'activité des hommes aux questions générales de l'État, de l'économie, de la culture, etc., en luttant pour que l'administration de ces questions ne devienne pas le privilège d'une catégorie fermée, isolée de la vie sociale, bref, bureaucratique». Lénine parlait infatigablement de la nécessité de stimuler l'initiative des masses, d'apprendre aux ouvriers et aux paysans à gérer, agir par eux-mêmes. Et le Parti lui emboîtait le pas dans des centaines de résolutions.

Pourtant, l'essai de métamorphoser les soviets en organismes de gestion démocratique avait déjà échoué peu de temps après la révolution bolchevique. Une fois «brisé» l'ancien appareil d'État, et pour mettre le leur en marche, les bolcheviks se virent promptement contraints de réintégrer dans leur charges les hommes mêmes qu'ils traitaient la veille d'ennemis de classe. En effet, les multiples administrations soviétiques n'auraient pu se passer du concours de gestionnaires d'hier, et l'appareil bureaucratique, inhérent aux nouvelles instances centrales dont le nombre allait croissant, prenait des proportions gigantesques. Plus il grossissait, et en raison notamment de l'absence de véritable opposition politique, plus les possibilités de contrôler la nouvelle bureaucratie s'amenuisaient, tandis que le clivage entre la «peuple» et les «cadres», que le système de conseils était censé combler, subsistait plus profond que jamais. A partir de 1918, et chaque année davantage, les «excroissances bureaucratiques» de toute espèce, le manque de contacts entre les organismes soviétiques et leur électeurs autant que la transformation de bureaucrates d'un nombre toujours accru de prolétaires, firent l'objet de ces campagnes de dénonciation <sup>192</sup>, dont l'histoire de l'État soviétique a été ponctuée jusqu'à l'heure actuelle.

Pendant les dernières années de sa vie, Lénine lui-même reconnut plus d'une fois l'échec des tentatives d'éliminer la bureaucratie en mettant à profit le premier élan révolutionnaire. Il écrivait ainsi en 1922 : «A vrai dire, il [notre appareil] nous a été légué par l'ancien régime, et il était absolument impossible de le remanier en un délai aussi court, surtout en temps de guerre, durant la famine, etc. <sup>193</sup>».

189. Lénine, *Œuvres*, t. 28, p. 256.

190. N. Bucharin, *Das Programm der Kommintern* (B), Berlin, 1919, p.34.

191. G. Lukács, *Lénine*, Paris, 1965, p. 101.

192. Cf., les décisions et les rapports de divers organismes soviétiques in *Sovety v épokhu voennogo kommunizma*, I, p. 314 ; II, pp. 68-70 et 97-98.

193. Lénine, *Œuvres*, t. 36, p. 609.

Lénine comptait sur des mesures telles que l'élargissement du Comité central du parti et la création de la Commission centrale de contrôle (au niveau du Parti) autant que celle de l'inspection ouvrière et paysanne (au niveau de l'État) <sup>194</sup>, pour faire disparaître ces carences qui provenaient, disait-il, du fait que «l'appareil que nous avons emprunté au tsarisme n'a été que superficiellement oint des saintes huiles soviétiques» <sup>195</sup>. A ses yeux, la raison première des progrès de la bureaucratie n'était autre que le bas niveau culturel de la Russie qui faisait que «les soviets qui, d'après leur programme, sont des organes de gouvernement *par les travailleurs*, sont en réalité des organes de gouvernement *pour les travailleurs*, exercé par la couche avancée du prolétariat, non par les masses laborieuses» <sup>196</sup>. Seul un travail d'éducation de longue haleine permettrait au peuple russe arriéré de prendre lui-même en main la conduite des affaires. Et, par la suite, Staline présentait les soviets comme «des écoles pour apprendre l'art de gouverner à des dizaines et à des centaines de milliers d'ouvriers et de paysans» <sup>197</sup>.

Un observateur occidental particulièrement perspicace notait dès 1919 : «Peut-être les soviets ne sont-ils en dernière analyse qu'un surcroît de bureaucratie (...), et un point de départ sur une voie menant à compléter et à renouveler la bureaucratie au moyen d'éléments ouvriers» <sup>198</sup>. L'évolution ultérieure de la Russie lui a donné raison. Pour éviter aux soviets de se voir transformés en instances bureaucratiques, il eût fallu les placer sous le contrôle permanent des électeurs, mettre en pratique la révocabilité des députés, unifier l'exécutif et le législatif. Or cela exigeait un libre jeu des forces politiques, libre jeu incomparable avec le système bolcheviste du parti unique. D'emblée il y eut contradiction, et quasi insoluble, entre le Lénine idéalisant la «démocratie soviétique» et professant l'utopie d'un État sans fonctionnaires ni policiers, et le Lénine qui posait en dogme le rôle inconditionnellement dirigeant du Parti, et la théorie de l'État qui s'ensuivait. Les bolcheviks se trouvèrent enfermés dans ce dilemme : si, conformément à leur programme, ils tenaient à former les masses aux tâches d'administration et de gouvernement, et s'ils desserraient à cette fin leur emprise sur les soviets, ils risquaient de voir la prépondérance y revenir à des groupements oppositionnels. Or la dictature communiste avait au contraire pour résultat la faible participation aux élections d'une population, la paysannerie en particulier, qui savait ne pouvoir attendre d'elles ni changement ni amélioration de sa condition. D'un côté, les bolcheviks s'efforçaient de ranimer l'intérêt des masses pour «leur» organes au moyen de «campagnes de réanimation», mais, d'un autre côté, ils n'étaient nullement disposés à renoncer à leur hégémonie absolue et à rétablir une authentique démocratie soviétique. Ainsi restait-il aux soviets, pris en tant que forme de représentation démocratique nouvelle, à faire la preuve historique de leur viabilité et de leur capacité d'action. Or les «soviets» censés gouverner la Russie depuis 1918 ne sont que des instruments aux mains de la bureaucratie de parti, des «comparses muets» <sup>199</sup> sans pouvoir réels. Il est tout bonnement inconcevable que les conseils puissent, par une décision démocratique, substituer leur pouvoir à celui du Parti communiste.

194. Cf. Carr, *La Révolution bolchevique*, pp. 229-231.

195. Lénine, *Ceuvres*, t. 36, p. 619.

196. *Ibid.*, t. 29, p. 182.

197. Cité d'après Towster, p. 184, n. 22.

198. A. Paquet, *Der Geist der russischen Revolution*, Leipzig, 1919, pp. 15 et 50.

199. Eljaschoff, p. 60.

Personne n'a jamais aussi clairement mis à nu les causes de cette évolution qu'un haut dirigeant du Parti bolchevik lui-même. Alors qu'autour de 1920 la controverse battait son plein à l'intérieur du Parti, Alexandra Kollontaj écrivait en effet : «Nous redoutons l'activité autonome des masses. Nous avons peur de laisser le champ libre à leur esprit créateur. Nous craignons la critique. Nous avons cessé de faire confiance aux masses. (...) Telle est la cause de notre bureaucratisme. L'initiative s'affaiblit, la volonté d'action disparaît : "puisque c'est comme ça, que les cadres se cassent la tête à notre place !" C'est ainsi qu'apparaît une division très nocive : nous, — c'est-à-dire les travailleurs ; et eux, — c'est-à-dire les fonctionnaires des soviets de qui tout dépend. Le mal n'a pas de autre origine <sup>200</sup>». Et personne n'a prévu avec autant de justesse la dégénérescence future des soviets, quelques mois à peine après leur constitution formelle en pouvoir d'État, que Rosa Luxemburg qui, tout en admirant et en exaltant la révolution russe, conservait sa lucidité critique : «Lénine et Trotski, disait-elle alors, ont posé les soviets en seule représentation véritable des masses laborieuses au lieu et place de corps représentatifs issus d'élections populaires générales. Mais, si l'on étouffe la vie politique dans le pays, la paralysie gagne obligatoirement la vie dans les soviets. Sans élections générales, sans liberté de presse et de réunion illimitée, sans une lutte d'opinion libre, la vie s'étiolé dans toutes les institutions publiques, végète, et la bureaucratie devient le seul élément actif. La vie publique s'endort progressivement : quelques douzaines de chefs de parti, animés d'une énergie inépuisable et d'un idéalisme sans bornes, dirigent et gouvernent ; le pouvoir réel se trouve aux mains d'une douzaine d'entre eux, doués d'une intelligence éminent ; et l'élite ouvrière est invitée de temps en temps à assister à des réunions pour applaudir les discours des dirigeants et voter à l'unanimité les résolutions proposées ; au fond, donc, un gouvernement de coterie, —une dictature certes, pas la dictature du prolétariat, mais la dictature d'une poignée de politiciens, c'est-à-dire la dictature dans le sens bourgeois, dans le sens de l'hégémonie jacobine <sup>201</sup>».

200. A. Kollontaj, «L'Opposition ouvrière» (1921) in *Socialisme et Barbarie*, VI, janv.-mars 1964, p. 90 sq.

201. R. Luxemburg, «La Révolution russe» in *Œuvres*, II, (trad. C. Weill), Paris, 1969, pp. 84-85.